



**RAPPORT DU DELEGATAIRE
DU PORT DE PLAISANCE DE CARRO
COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER
ANNEE 2017**

Société d'Economie Mixte d'Organisation et de Gestion des Equipements Touristiques de la Ville de Martigues
Le Bateau Blanc - Bâtiment D - Chemin de Paradis - B.P. 20 218 13698 Martigues Cedex - - Tél. 04 42 41 39 39 - Télécopie 04 42 41 39 30
Site : <http://www.semovim-martigues.com> TVA intracommunautaire : FR 55 329 045 322
Capital de 1 071 520 € - R.C. Aix-en-Provence 84 B 121 - SIRET 329 045 322 00016 - Code APE 5530Z



SOMMAIRE

1) la gouvernance	Pages 4-5
2) Rapport avec les acteurs Portuaires	Page 6
4) Le plan d'eau	Pages 6-7
5) Les investissements de l'année	Page 8
6) Les manifestations	Page 9
7) Les contentieux	Page 9
8) Résultat Financier	Pages 9-10

Dans le cadre de la DSP en date du 14 mars 2011, notre Société intervient, depuis le 1^{er} avril 2011, en qualité de fermier pour la gestion du port de Carro et ce pour une durée de six ans. Il convient de préciser que ce contrat ne concerne que l'activité plaisance du port. Les activités de pêche professionnelle et de commerce restent sous la responsabilité du Conseil Départemental. Notre intervention sur le port est garantie par une caution bancaire prise à hauteur du montant de la redevance due par notre Société à notre délégant, le Conseil Départemental.

Par avenant en date du 30 décembre 2015, notifié à notre société le 13 janvier 2016, les articles, 5.2, 5.3 6.5 de la convention du 14 mars 2011 ont été modifiés.

- Article 5.2 : modification des tarifs à compter de 2016 au-delà de la clause de révision prévue initialement.
- Article 5.3 : évolution de la redevance due par le délégataire à compter de 2016.
- Article 6.5 : extension de la durée du contrat au 31 décembre 2017.

Par avenant n°2 en date du 22 décembre 2017 à la convention de délégation de service public 2011, nous avons été prolongé jusqu'au 4 août 2018 en attendant l'appel d'offre que le Département doit lancer pour la gestion du port de Carro.

Tout au long de l'année, nous avons été à l'écoute du Conseil Départemental sur les projets d'aménagement du port.

Durant l'année 2017, nous avons participé à plusieurs réunions avec l'ensemble des acteurs du port (collectivités, pêcheurs, commerces et plaisanciers).

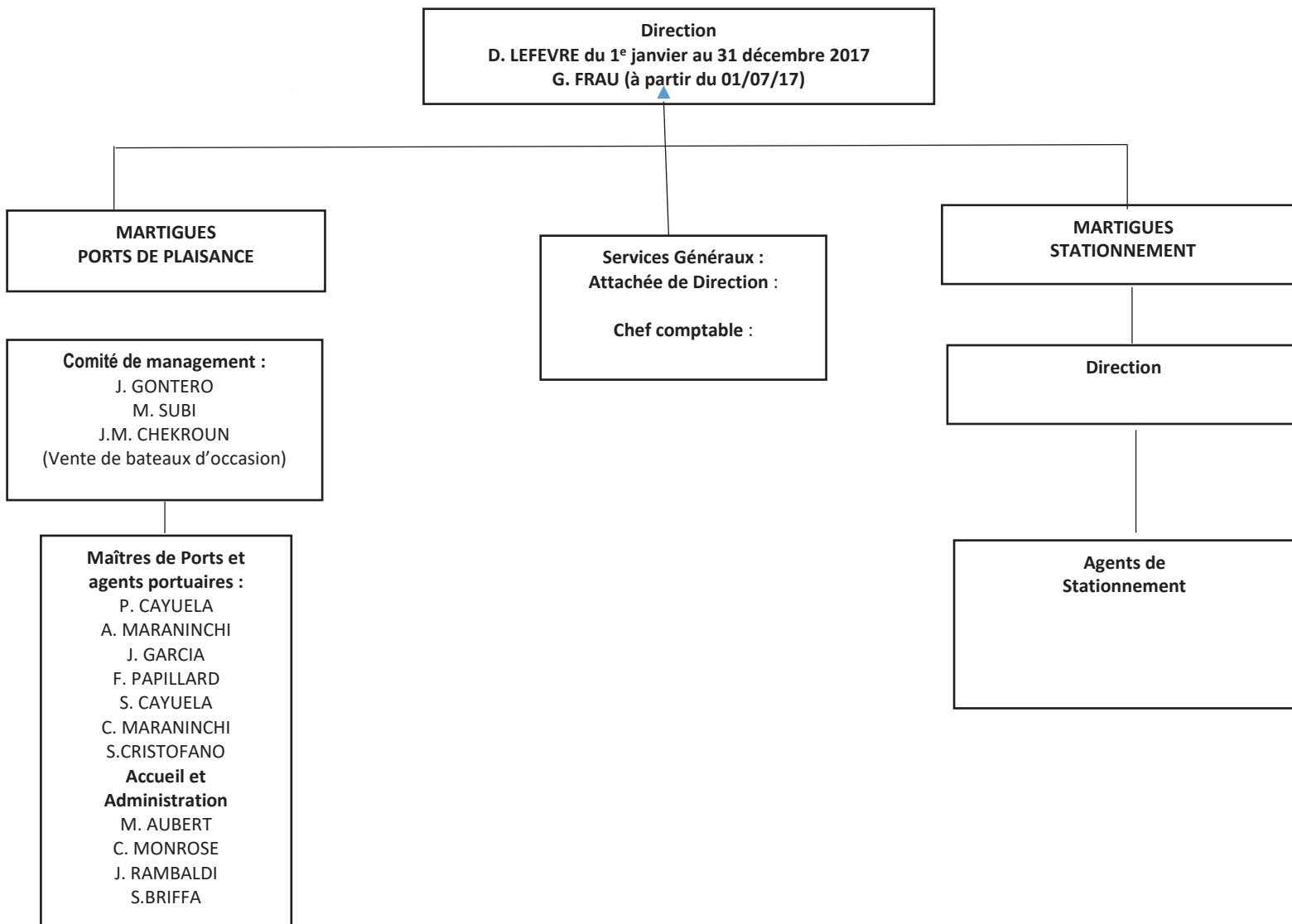
Il conviendrait de constater que les projets énoncés tout au long de l'année 2017 feraient l'objet d'une planification dans leur réalisation à compter de 2018.

Dans le cadre de nos obligations contractuelles, nous avons collaboré en 2017 à la tenue et à l'animation des conseils.

Il convient de préciser que le Comité Local des Usagers Permanents des Ports de Plaisance ne s'est pas tenu en 2017.

Nous avons également été partenaires du Comité des Fêtes de Carro dans le cadre de l'ensemble des animations que cette association a réalisé sur le port en 2017.

La gouvernance



Le personnel intervient sur l'ensemble des ports gérés par la SEMOVIM.

L'établissement est directement rattaché à la Direction de la Société

Pour assurer nos différentes missions, notre société s'appuie sur une équipe de 13 professionnels qui maîtrisent tous les métiers liés à la gestion portuaire. Par rapport au dossier remis lors de la consultation, l'organigramme de la société délégante et plus particulièrement celui de l'établissement secondaire en charge du bon fonctionnement de la D.S.P Martigues Ports de Plaisance enregistre la nomination d'un nouveau Directeur de la société, Monsieur Frau à partir de juillet 2017, Monsieur Lefèvre ayant fait valoir ses droits à la retraite.

L'équipe a été renforcée par un emploi saisonnier de juin à octobre.

L'ensemble de ce personnel intervient sur l'ensemble des sites dont celui-ci concerné par le présent rapport.

L'ensemble du personnel a suivi, suit et suivra toutes les formations spécifiques aux métiers de chacun.

Noms	Poste	Type de contrat	Catégorie	Qualifications					
				Permis bateau	Caces	Habilitation électrique	plongeur	Port Propre	Secouriste du Travail
GONTERO Jérôme	Maître de Port Principal	CDI	Cadre	x	x	x	x	x	x
MARANINCHI Alain	Maître de port	CDI	Agent Maîtrise	x	x	x	x	x	x
CAYUELA Pierre	Maître de port	CDI	Agent Maîtrise	x	x	x		x	x
GARCIA Jocelyn	Maître de port Adjoint	CDI	Agent Maîtrise	x	x	x		x	x
CAYUELA Sébastien	Maître de port Adjoint	CDI	Employé	x	x	x	x	x	x
PAPILLARD Florent	Maître de port Adjoint	CDI	Employé	x	x	x		x	x
CRISTOFANO Simon	Agent Portuaire	CDI	Employé	x	x			x	
MARANINCHI Claude	Agent d'entretien	CDI	Employé	x	x	x		x	x
SUBI Margot	Attachée de direction	CDI	Cadre			x		x	
MONROSE Chantal	Accueil administratif	CDI	Agent Maîtrise			x		x	x
AUBERT Magali	Accueil administratif	CDI	Employé			x		x	x
RAMBALDI Jannick	Accueil administratif	CDI	Employé			x			x
BRIFFA Stéphanie	Accueil administratif	CDI	Employé			X			

Conformément au mode de fonctionnement précisé ci-dessus, le montant des salaires et charges affecté à l'exploitation du Port de Carro s'élève à 48 112 € hors coût de structure et de 63 378 € coût de structure inclus.

En 2017 nous avons en complément de nos interventions en régie sous-traité l'entretien des sanitaires du port de Carro :

- Haute saison du 01/08 au 30/09, passage journalier.

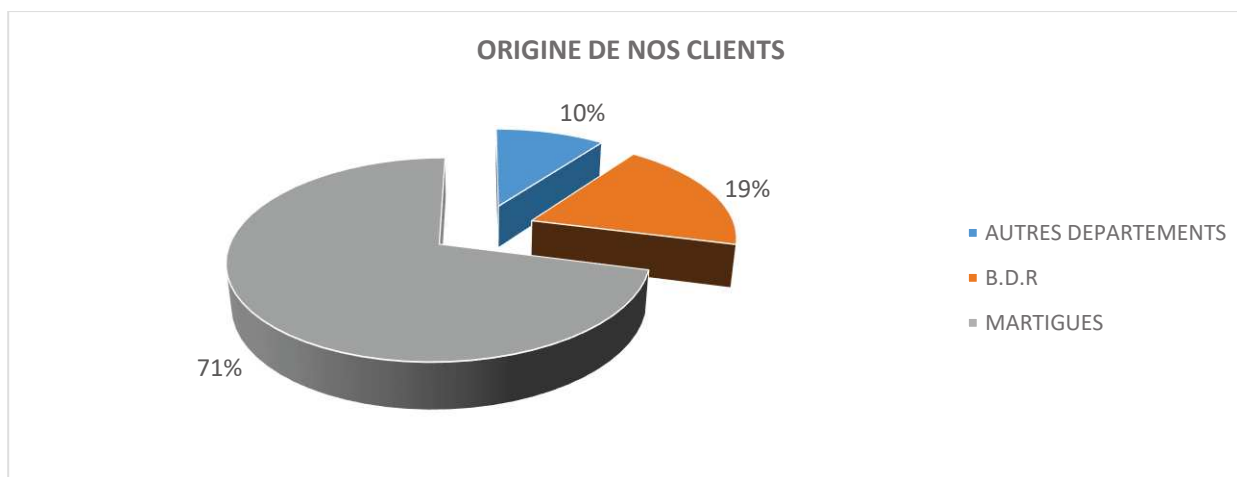
Rapport avec les acteurs portuaires

Le conseil portuaire qui s'est tenu sous l'égide de l'autorité portuaire le 26 octobre 2017 a eu pour ordre du jour :

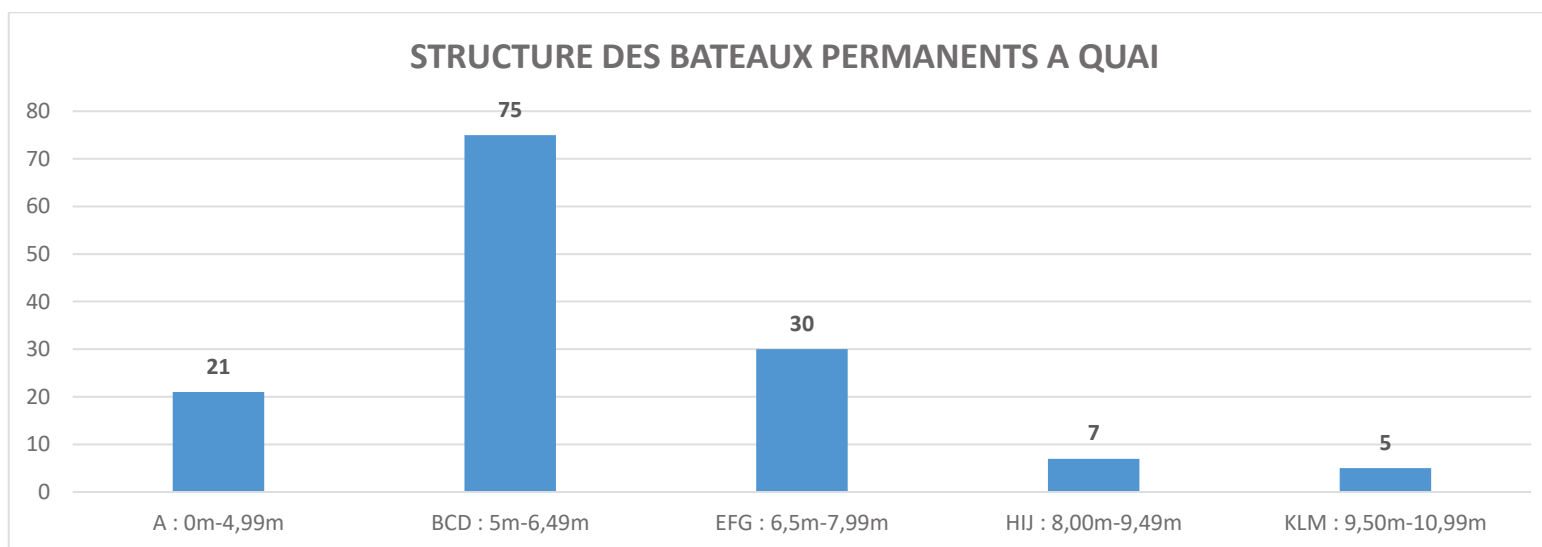
- Observations sur le relevé de conclusions de la réunion du Conseil Portuaire du 10 novembre 2016
- Compte rendu d'exécution du programme des travaux 2017 et programmation prévisionnelle 2018
- Présentation de la tarification 2018
- DSP : présentation du projet d'avenant n°2
- Contrat de concession (2018-2023) présentation des caractéristiques et du périmètre de concession
- Questions diverses.

Le Plan d'eau

Sur le plan de l'usage du plan d'eau par les plaisanciers, 2017 pourra se résumer comme suit :



En 2017, la commission d'attribution s'est réunie et 15 emplacements ont été attribués.
Aujourd'hui la liste d'attente, gérée par notre délégant, fait état de 102 plaisanciers en attente d'une attribution.
La demande la plus ancienne est datée de 2002.
Aujourd'hui, les caractéristiques des bateaux de plaisance au mouillage sur le port sont :



En 2017, l'organisation mise en place depuis 2014 a été reconduite. Nos équipes techniques interviennent toute l'année dans les conditions suivantes :

- ✚ Deux agents de MPP sont dédiés principalement aux ports en mer (Carro, Tamaris, Laurons). Il s'agit d'Alain Maraninchi (Maître de port) et Sébastien Cayuela (Maître de port adjoint). D'autres agents interviennent également en fonction des travaux ou d'absence des préposés.
- ✚ La présence des agents sur l'année et les horaires évoluent en fonction de la période et de l'activité du port.
 - ✚ Quelle que soit la période, l'accent est mis sur la sécurité. Une veille météo continue permet d'anticiper les tempêtes et d'organiser une présence renforcée aux besoins.
 - ✚ Un contrôle renforcé des mouillages est fait avant et après saison et un grand nombre de chaînes sont changées de façon préventive.

Nos équipes techniques ont été en liaison permanente avec les services du Département tant sur le plan administratif que technique.

Sur le plan technique, nos services ont respecté le plan d'entretien défini dans nos engagements contractuels vis-à-vis de notre délégant et sommes intervenus chaque fois que nécessaire à la demande des plaisanciers mais également à la demande de tous les acteurs du port avec lesquels, nous pensons entretenir des rapports de confiance.

Travaux et investissements prévus

Les travaux réalisés en Régie sur 2017 ont été les suivants :

TRAVAUX
ENTRETIEN COURANT DES OUVRAGES
Contrôle journalier des accès des pontons, vérification de toutes les installations sur l'eau. Réparations immédiates ou rapport pour interventions différées
Contrôle journalier de l'aire de carénage et contrôle de l'aire de tri sélectif. Appel à la sous-traitance pour la prise en charge des déchets à recycler ou traitement par nos soins selon la nature des produits (déchèterie)
Entretien journalier de la capitainerie et des sanitaires (biens propres)
Nettoyage du plan d'eau et terres pleins : opération hebdomadaire
Plongée bimensuelle de contrôle des mouillages changement chaines filles, manilles pendilles si nécessaire
Vérification complète des installations avant l'Hiver (octobre). Mise en sécurité de l'ensemble des ouvrages sur et sous l'eau (dans le cadre des obligations du délégataire) Contrôle des ouvrages et rapport au délégant sur le contrôle des biens placés sous sa responsabilité
Vérification périodique de la grue (contrat de maintenance)
Vérification périodique des sangles et changement si nécessaire
Vérification périodique du chariot élévateur, des bers et chariot (biens propres)

Il convient de préciser que la régularité des contrôles et notamment ceux liés aux mouillages ont contribué à l'absence de sinistre occasionné par les différentes conditions météorologiques difficiles rencontrées.

En 2017, nous n'avons eu aucun sinistre responsable.

Les manifestations

En 2017, nous avons continué, dans le cadre de nos obligations d'animations du port, notre collaboration avec le Comité des Fêtes de Carro. Nous avons concentré notre aide tant financière que technique sur les manifestations estivales.

Les contentieux

Aucun impayé n'est à signaler pour l'année 2017.

Sur le plan financier

Le budget 2017 tel que présenté affichait un déficit prévisionnel de 25 075 €

- les emplois estimés étaient de 145 460 €
- les ressources attendues étaient de 120 385 €

L'arrêté comptable 2017 fait état d'un déficit de 27 191 €

- les emplois sont de 141 574 €
- les ressources ont été de 114 383 €

Le tableau ci-après reprend la structure du compte de résultat 2017.

EMPLOIS	2017		RESSOURCES	2017	
achats de prestations	1 362 €		redevance AOT	100 211 €	
achats de fluides	5 692 €		passagers	12 408 €	
achats produits	1 043 €				
achats stockés	1 414 €				
CUMUL ACHATS		9 511 €			
locations	3 502 €		CUMUL VENTES DE BIENS ET SERVICES		112 619 €
Crédit-bail	154 €		autres recettes	1 764 €	
Sous-traitance	630 €		CUMUL AUTRES RECETTES		1 764 €
entretien	3 290 €				
assurances	4 583 €				
dons	98 €				
documentations	175 €				
CUMUL SERVICES EXTERIEURS		12 431 €			
honoraires et frais actes	1 543 €				
frais de déplacements	91 €				
cotisations	511 €				
publicité	1 598 €				
communications	768 €				
frais de banque	356 €				
CUMUL AUTRES SERVICES EXTERIEURS		4 867 €			
charges fiscales sur salaires	1 726 €				
autres charges fiscales	77 €				
taxe foncière	2 329 €				
taxe de séjour	7 066 €				
contribution économique	0 €				
CUMUL IMPOTS ET TAXES		11 199 €			
rémunération brute	42 524 €				
charges sociales	19 128 €				
autres charges sociales	1 094 €				
CUMUL SALAIRES et CHARGES		62 746 €			
redevance fixe	38 102 €				
autres charges de gestion	70 €				
CUMUL AUTRES CHARGES		38 172 €			
dotations aux amortissements	2 648 €				
CUMUL CHARGES CALCULEES		2 648 €			
CUMUL DES CHARGES		141 574 €	CUMUL DES PRODUITS		114 383 €

A Martigues, le 17 mai 2018
Le Directeur

G.FRAU